

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 31 décembre 2013 portant dissolution du centre de soutien automobile de la gendarmerie annexe d'Arcueil (Val-de-Marne) et création corrélatrice du centre de soutien technique gendarmerie d'Arcueil (Val-de-Marne)

NOR : INTJ1332160A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1^{er}

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie annexe d'Arcueil (Val-de-Marne) est dissous à compter 1^{er} janvier 2014. Corrélativement le centre de soutien technique gendarmerie d'Arcueil (Val-de-Marne) est créé à la même date.

Article 2

Le centre de soutien technique gendarmerie d'Arcueil est rattaché au peloton de transport du groupement de sécurité et d'appui d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
B. SOUBELET